



# BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **Direction Générale des Opérations et des Activités Fiduciaires**

Direction des Systèmes et Moyens de Paiement  
Service de la Gestion des Systèmes de Paiement  
DSMP0432J17

Dakar, le 07 septembre 2017

## **GESTION DES SYSTEMES DE PAIEMENT**

Un système de paiement est une infrastructure du marché financier dédiée au transfert de fonds par compensation et /ou règlement sur la base d'un ou plusieurs moyens de paiement. Il est constitué des éléments ci-après :

- un accord formel multilatéral entre un opérateur qui peut être une Banque Centrale, ou une structure interbancaire et des institutions financières dénommées « participants » ;
- des règles de fonctionnement et des procédures normalisées ;
- une infrastructure technique convenue entre l'opérateur et les participants ;
- un dispositif de gestion des risques tant au niveau de l'opérateur que des participants ;
- un ou plusieurs moyens de paiement. Le moyen de paiement est un instrument permettant de transférer des fonds, quel que soit le support ou procédé utilisé. A titre d'illustration, les espèces, le chèque, le virement, la lettre de change, le billet à ordre ainsi que le prélèvement sont des moyens de paiement.

L'articulation des différents éléments susvisés, constitutifs du système de paiement est destinée à l'exécution des instructions financières de compensation et /ou de règlement entre les institutions financières participantes.

La BCEAO conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement n°15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement, assure la gestion des systèmes de paiement SICA-UEMOA (Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA) et STAR-UEMOA (Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA).

STAR-UEMOA est le système régional de Règlement Brut en Temps Réel des paiements urgents ou transactions d'importance systémique. Il permet notamment de réduire les délais ainsi que le coût des transactions et de renforcer l'intégration régionale. En terme d'opérations, STAR-UEMOA permet à ses participants que sont entre autres, la BCEAO, les banques, les Trésors Publics Nationaux, le Dépositaire Central / Banque de Règlement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le GIM-UEMOA SA et la BOAD, d'effectuer notamment des opérations de virement et de règlement de soldes compensés.

---

SICA-UEMOA est un système automatisé de compensation des paiements de détail. Les paiements traités dans SICA-UEMOA sont principalement ordonnés via les virements de moins de 50 millions de FCFA, les chèques, les lettres de change et les billets à ordre. SICA-UEMOA permet aux institutions financières participantes d'exécuter les ordres de paiement reçus de leurs clientèles à travers un processus de compensation interbancaire. A l'issue du processus de compensation, les soldes par participant calculés par SICA-UEMOA sont réglés dans STAR-UEMOA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique qualité ISO 9001, la Banque Centrale a inscrit au titre de ses actions prioritaires, le renforcement de la satisfaction des participants aux systèmes de paiement. A cet égard, un groupe d'amélioration a été mis en place afin de passer périodiquement en revue les activités réalisées par la BCEAO en sa qualité de gestionnaire des systèmes de paiement et d'identifier les actions nécessaires pour améliorer la qualité des services rendus aux participants desdits systèmes.

Dans le cadre de la gestion des systèmes de paiement, la BCEAO est chargée des activités suivantes :

- *la gestion opérationnelle des systèmes*, à savoir la supervision des opérations au cours de la journée d'échanges, l'assistance aux participants, la gestion des incidents opérationnels, l'élaboration et la diffusion de rapports périodiques et la facturation ;
- *la gestion technique des systèmes* concerne la résolution des incidents techniques, la sauvegarde des données, la gestion des certificats de sécurité et les travaux portant sur la continuité d'activités des systèmes ;
- *l'animation des structures interbancaires* à travers la coordination des travaux des groupes d'utilisateurs nationaux et régional visant à assurer la prise en charge des problèmes découlant de l'utilisation des systèmes de paiement qu'ils soient opérationnels, techniques, financiers ou juridiques ;
- *la gestion opérationnelle des évolutions* à travers l'analyse critique de l'existant, la collecte des besoins des participants au travers des dispositifs d'écoute mis en place, ainsi que la conduite des chantiers devant aboutir à la mise à jour des systèmes ;
- *la gestion des risques opérationnels* pouvant découler du fonctionnement des systèmes de paiement grâce à l'organisation périodique de simulations d'incident, de vérification des plateformes de raccordement des participants ou de sessions de formation des utilisateurs ;
- *la gestion des risques financiers* assurée par la mise en œuvre d'un Fonds de Garantie visant la sécurisation du règlement des soldes de compensation ainsi qu'un dispositif d'Avances Intra-Journalières (AIJ) permettant à la BCEAO d'accorder aux participants de STAR-UEMOA, des avances adossées à des collatéraux en vue d'assurer une fluidité des paiements au sein du système STAR-UEMOA.

=====

---